

COMPTE RENDU**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2011**

Le 6 décembre 2011, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2011

Présents : Messieurs et Mesdames : BOUTIN Jean-Pierre, MACHET Annette, LEPESANT Albert, CLUSEAU Nicolas, VALETTE Raymond, BIRAUD Alain, MEUNIER Magaly, , POITEVIN René, MOUGON Béatrice, GUILLAUD Hervé, AIRAULT Stéphanie Emmanuelle Quintard, LABROUSSE Laurent, PERRAIN Michel

Absents excusés : SILLARD Virginie

Secrétaire de séance : Laurent Labrousse

La séance étant déclarée ouverte, le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Il donne ensuite l'ordre du jour.

• **Travaux place de la mairie**

2011/043-46

Le maire informe le conseil que les demandes de subvention faites il y a 3 ans concernant les travaux non réalisés sur la place de la mairie sont devenues caduques, et qu'il convient dans ce sens de refaire des dossiers avec de nouvelles délibérations.

Le montant total TTC des travaux est de 388 165 € à financer par un prêt et à budgétiser sur l'année 2012.

Le conseil, à l'unanimité approuve le projet, décide de refaire les dossiers de demande de subvention et autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics.

• **Travaux logement 12 rue du stade**

2011/043-47

Le maire présente les devis et donne des explications sur les différentes propositions sachant que toutes respectent le même cahier des charges.

Il demande aux conseillers concernés (Monsieur Biraud et Madame Meunier) de sortir de la salle afin de ne pas participer au vote.

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| 1. Buissonneaud peinture : | lot peinture : 11 870.36 € |
| 2. Ragot Jean-Bernard : | lot peinture : 9 305.47 € |
| 3. Martaud Didier : | lot carrelage : 2 491.78 € |
| 4. Biraud Alain : | lot carrelage : 2 568.80 € |
| 5. Texier Jean-Luc : | lot électricité : 5 541.92 € |

Les devis de l'entreprise Ragot et Martaud sont retenus, quant au lot électricité un autre devis sera demandé à deux autres artisans de la commune.

Le chauffage sera à étudier ultérieurement.

- **Lotissement « La Croix Ballet »**

2011/044-48

Le maire présente les devis pour la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction de 2 logements locatifs :

1. RIBOT Ingénierie : 8.65 % HT du montant total des marchés
2. Cabinet Milanèse : 10.20 % du coût des travaux HT
3. Chaillou Philippe : planning de travail ne permet pas la consultation

La comparaison des devis n'étant pas vérifiable, le conseil demande une explication de ces derniers notamment sur l'aspect « HT ».

- **Panneaux photovoltaïques**

2011/044-49

Le montant total des travaux s'élèverait à 349 530 € HT, soit :

- | | |
|-------------------------------|--------------|
| 1. ancienne salle des fêtes : | 104 465 € HT |
| 2. école : | 88 550 € HT |
| 3. cantine : | 26 515 € HT |
| 4. salle « la Cendille » : | 98 000 € HT |
| 5. maison école : | 32 000 € HT |

L'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis défavorable pour la salle de « la Cendille » et n'a pas encore donné d'avis pour les écoles et la maison.

Si l'avis de l'ABF est favorable, le conseil décide de déposer la demande préalable de travaux et de procéder aux demandes de subvention pour les écoles et la maison.

D'autre part, une étude doit être menée sur les frais de gestion (comptabilité et imposition éventuelle)

- **Projet Eolien**

L'arrêté du 26 août 2011 prévoit des conditions très précises pour les opérations de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens.

L'article R.512-6 du code de l'environnement prévoit que : « *dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, le porteur de projet doit joindre à sa demande l'avis du propriétaire lorsqu'il n'est pas demandeur, ainsi que celui du maire compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation* ».

Le conseil n'occasionne pas de vote et ne donne pas d'avis.

- **Indemnité trésorier**

2011/045-50

En 2011 il y a eu 3 comptables à la trésorerie.

Monsieur Hélias a perçu 4/12^{ème} de l'indemnité qui s'élevait à 364.40 €

Madame Gougard est resté 2 mois et Madame Jacquet 6 mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue 100 % de l'indemnité à chaque comptable au prorata des mois effectués.

- **Salle « la Cendille » - tarifs 2013**

Après rappel des locations hebdomadaires et des tarifs, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les mêmes tarifs pour l'année 2013.

- **Arbre de Noël des écoles**

2011/045-51

L'APE demande une participation financière pour l'achat de livres pour l'arbre de Noël.

Le conseil décide d'allouer le budget correspondant à la facture qui s'élève à 972 €.

- **Fourrière canine**

2011/045-52

Le Maire informe l'assemblée qu'à la demande d'un certain nombre d'élus une réflexion a été menée au sein de la communauté de communes pour apporter des solutions aux communes en matière de chiens errants.

M. André GOURAUD domicilié à Mairé l'Evescault souhaite créer une activité de capture et fourrière de chiens errants et dangereux et ce pour toutes catégories de chiens confondus.

C'est pourquoi, M. GOURAUD propose aux communes ce service d'accueil et de garde conformément aux dispositions des articles L 211-24 et L 211-26 du Code Rural pour les chiens trouvés errants ou en état de divagation.

Pour mener ce projet à terme et développer cette activité, M. GOURAUD recense les besoins et sollicite l'adhésion des communes.

Le montant forfaitaire pour la commune est de 0.56 € par an et par habitant.

Après examen du projet de convention proposé par M. GOURAUD, le Conseil Municipal, unanime ACCEPTE la proposition de M. GOURAUD et autorise le Maire à signer la convention pour une période de 5 ans, dès que ce service de fourrière sera mis en place.

- **Divers**

1. Aménagement du carrefour de la route de DESSE/LIMALONGES
2. Diagnostic de l'éclairage public du bourg et des Maisons-Blanches par SEOLIS
3. Parking salle des fêtes : demande de devis pour aménager une rampe d'accès handicapés au niveau du parking
4. Rencontre sur le site éolien (probable) avec les membres de l'association GVM de la commune. Commentaires et débat sur l'entrevue et sur l'éolien en général.
5. Commission pour la rencontre conseil municipal / Association GVM.
6. Vœux du maire : dimanche 15 janvier 2012 à 11 h 00
7. Remise des colis aux agents communaux le 22 décembre à 18 h 00.